

MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018 à la salle municipale, située au 1245, rang 2, à Val-Alain.

Sont présents :

- M. Daniel Turcotte, maire (19h30)
- MME Pauline Dubois, conseillère (19h30)
- MME Manon Olivier, conseillère (19h30)
- M. André Samson, conseiller (19h30)
- MME Marie-Ève Marcotte-Bussière, conseillère (19h30)
- MME Isabelle Laroche, conseillère (19h30)
- M. Alexandre Thomassin, conseiller (19h30)

Les membres présents forment le quorum.

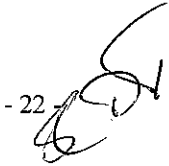
OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, Daniel Turcotte. Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

2018-09-204

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 août 2018
4. **Finances-Gestion des services**
 - 4.1 Comptes du mois d'août 2018 à payer
 - 4.2 Nomination directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 4.3 Délégation de pouvoir Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
 - 4.4 Signifier notre intention pour le dépôt d'une demande de mise en commun pour les services d'un technicien en loisirs inter-municipal
 - 4.5 Demande de subvention politique municipale
 - 4.6 Publication offre d'emploi conducteur camion de déneigement
5. **Rapport des comités**
 - 5.1 Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
6. **Voirie Publique**
 - 6.1 Mandat à la firme Assaini-Conseil pour la confection de plans et devis pour le remplacement de 2 ponceaux à l'intersection de la route Trépanier et la voie du CN (4 875\$)
 - 6.2 Pluvial atelier Després par forage directionnel (12 000\$)
 - 6.3 Asphaltage rue Roy, Bolduc et Carré Laroche/soumission (10 320\$)
 - 6.4 Scellement de fissures 10 000\$
 - 6.5 Mandat à Tetra Tech pour la demande d'aide financière dans le cadre du PIIRL; budget pour les 4 premiers volets du mandat au montant de 9 900\$
 - 6.6 Remise en norme des glissières de sécurité au début du rang 3 et dans le rang 5 4 883.25\$
 - 6.7 Octroi à Pavage Veilleux pour du pavage de correction dans le rang 1 jusqu'au pont couvert vers la route Trépanier pour un montant de 14 175\$
 - 6.8 Octroi à Construction Lemay inc. de St-Edouard-de-Lotbinière pour la construction de rue Gérard Fontaine phase 1 au montant de 74 699.26\$
7. **Urbanisme-Développement du territoire**
 - 7.1 Adoption règlement #176-2018 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 7.2 Mandat MRC de Lotbinière : demande d'exclusion de la zone agricole d'un lot longeant l'Autoroute 20 pour un montant de 1 820\$
 - 7.3 Annulation résolution #2018-08-196 avis de motion règlement #177-

-22- 

2018 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone M-8

8. Législation

- 8.1 Règlement #175-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Val-Alain
- 8.2 Avis de motion : Règlement #178-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 8.3 Présentation du projet du Règlement #178-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

9. Affaires nouvelles

- 9.1 Approbation des questions de la planification stratégique
- 9.2 Achat dos d'âne
- 9.3 Embauche responsable patinoire
- 9.4 Embauche aide au service de garde

10. Période de questions

11. Clôture et levée de la séance

Sur proposition de la conseillère, Manon Olivier, il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-205 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller, André Samson, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-206 COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2018 À PAYER

Fournisseur	Description	Montant
MRC Lotbinière	Quote-part culture	1 515,00 \$
MRC Lotbinière	Quote-part transport coll.	601,00 \$
MRC Lotbinière	Quote-part Gestion BFS	5 662,50 \$
MRC Lotbinière	Quote-part enfouissement	3 553,54 \$
MRC Lotbinière	Quote-part évaluation	1 883,06 \$
Buropro	Papeteries	244,36 \$
LCR inc	Lampe Pro-20	339,16 \$
M. Martin Mercier	Acte de vente Ferme St-Georges	670,00 \$
Lavery de Billy	Avocat	1 645,29 \$
Construction BML	Pulvérisation	19 667,97 \$
Recyclav	Gros rebuts	132,22 \$
Produc-sol	Creusage fossés	8 962,30 \$
Pagenet	Téléavertisseur pompier	439,31 \$
Placide Martineau	Chaux hydratée	115,55 \$
Placide Martineau	Bois, boulon, sel adoucisseur	194,98 \$
Placide Martineau	Toise, tôle émaillée	84,24 \$
Placide Martineau	Bouton, ruban, clé	50,62 \$
Placide Martineau	Roue diable	22,94 \$
Placide Martineau	Ciment, lame, mèche	151,43 \$
Canadian National	Passage à niveau	558,00 \$
Marie-Claire Grondin	Ménage sous-sol bureau	70,00 \$

Stéphane Beaudoin	Transport niveleuse 2 jrs	2 087,23 \$
Dépanneur P. Bédard	Essence pompier	32,00 \$
Fonds de l'information	Avis de mutation	36,00 \$
Mécanique Mobile ALT	Code EGR camion pompier	125,90 \$
Municipalité Val-Alain	Lettre, eau, timbres	133,18 \$
Camping Lac-Georges	Sortie terrain de jeux	330,09 \$
Loisirs Val-Alain	Location toilettes, parachute	449,49 \$
Isabelle Laroche	Articles TDJ	105,01 \$
Anita Rodrigue	Batterie, protège genoux	4,60 \$
Maude Racine	Épicerie, terrain de jeux	15,75 \$
Claude Bergeron	Lunch pompier+ km	78,97 \$
Macpek	Outils	214,10 \$
Sani-Sécur GD	Entretien ménager	247,02 \$
Turcotte mini-moteur	Bobine fil	63,18 \$
Location LPL	Location scie, laveuse tapis	103,80 \$
Roulement Techno	Adapteur bouchon	23,95 \$
Charest Automobile	Alarme camion	65,23 \$
Filets Nad's	Ancrage, poulie loisirs	373,67 \$
Pièces d'autos Plessisville	Savon mains, torchon	148,12 \$
Roulement Techno	Duratron en 10 litres	45,91 \$
BMR	Semences et engrais	295,99 \$
Morency Société	Avocat	1 483,18 \$
9030-5814 Québec	Panneaux signalisation	1 147,91 \$
Archives Lanaudière	Numérisation des archives	2 292,08 \$
Praxair	Location bte oxygène	69,65 \$
Télécommunication St-Hilaire	Menus réception	295,20 \$
Groupe Environex	Eaux usées	570,28 \$
Boutique du Serrurier	Serrure à bouton centre	1 631,46 \$
L'Atelier du Dessing	Nettoyant, sac à poubelles	294,82 \$
Pages Jaunes	Publicité	24,43 \$
Réal Huot	Asphalte froide	3 597,39 \$
Les Glissières de sécurité	Glissières	2 426,71 \$
Cindy Croteau	Timbres, pauses familles	77,87 \$
Normand Champagne	Carte apprenti, cellulaire	165,27 \$
Atelier Genytech	Réinspection véhicule lourd	167,35 \$
Roger Grenier	Piles, fluorescent	31,57 \$
Garage P. Bédard	Essence	201,89 \$
Purolator	Envois	83,69 \$
Toshiba	Photocopies	59,91 \$
Maxxam	Analyse d'eau	166,72 \$
Visa	Embout, cadenas, clé, marches	472,17 \$
Visa	Parc et jeux	92,26 \$
Solution Orange	Création refonte du site web	1 135,36 \$
Morel Cindy	Croque Livres	49,71 \$

Les Jardinerie F. Fortier	Terreau Plante Bande	284,57 \$
Durand Marquage	Lignes de rues	5 249,97 \$
Annick Bédard	Accessoires service de garde	354,11 \$
Vivaco	Crochet de rangement	16,87 \$
Veolia	Sonde	1 166,11 \$
Turcotte Daniel	frais représentation, kilométrage	166,12 \$
		76 359,84 \$
	INCOMPRESSIBLES	9 405,58 \$
	SALAIRES	22 107,23 \$

Sur proposition de la conseillère, Isabelle Laroche il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 107 872.65\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-207 NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

Considérant le départ de M. Jean-François Bienvenue;

Considérant que Madame Sylvie Santerre a assuré l'intérim depuis son départ;

Considérant que la municipalité a publié une offre d'emploi et a procédé à des entrevues;

En conséquence, sur proposition du conseiller, Alexandre Thomassin, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain nomme Madame Sylvie Santerre à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière. Les avantages sociaux ainsi que les conditions salariales seront détaillés dans un contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-208 DÉLÉGATION DE POUVOIR LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Considérant que le maire est d'office responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Considérant que le maire désire déléguer son pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Manon Olivier, il est résolu :

- De nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sylvie Santerre responsable de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de Val-Alain;
- D'en informer la Commission d'accès à l'information.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-209 SIGNIFIER NOTRE INTENTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MISE EN COMMUN POUR LES SERVICES D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS INTER-MUNICIPAL

Considérant que la municipalité de Val-Alain désire effectuer l'embauche d'une ressource en loisirs et que cette dernière pourrait être partagée avec une autre

municipalité;

Considérant que cette ressource permettrait d'améliorer la satisfaction des citoyens en ce qui a trait à l'offre de la programmation des loisirs et l'ajout de ligues sportives;

Considérant que ce projet se fera en collaboration avec les municipalités de Dosquet et de Joly;

Considérant que ce projet intermunicipal répond aux besoins de plus de trois municipalités de la MRC de Lotbinière et ayant des retombées également dans deux commissions scolaires soit celles des Navigateurs et des Bois-Francis;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussière, il est résolu :

- Que la municipalité de Val-Alain soumette une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures de services ou d'activités en milieu municipal pour l'embauche d'une ressource en loisirs partagée avec les municipalités de Dosquet et de Joly;
- Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Dosquet à payer sa part des coûts au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- Que la municipalité de Dosquet soit désignée responsable du projet;
- Que la municipalité de Val-Alain désigne la directrice générale de la municipalité de Dosquet comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet d'embauche d'une ressource en loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-210

DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère, Pauline Dubois et résolu que la Municipalité de Val-Alain demande une subvention pour la rédaction et la mise en place de sa politique familiale municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-211

PUBLICATION OFFRE D'EMPLOI CONDUCTEUR CAMION DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Thomassin et résolu que la Municipalité de Val-Alain publie une offre d'emploi pour l'embauche de conducteur de camion de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS SUR LES ACTIVITÉS DU MOIS COURANT

Chaque comité fait rapport de ses activités pour le mois courant.

2018-09-212

MANDAT À LA FIRME ASSAINI-CONSEIL POUR LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX À L'INTERSECTION DE LA ROUTE TRÉPANIÉ ET LA VOIE DU CN (4 875\$)

Considérant que la municipalité doit effectuer le remplacement de 2 ponceaux à l'intersection de la route Trépanier et de la voie du CN;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Samson, il est résolu

que la Municipalité de Val-Alain retienne les services de la firme Assaini-Conseil afin que ceux-ci préparent les plans et devis pour le remplacement de ces ponceaux au montant de 4 875\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-213

PLUVIAL ATELIER DESPRÉS PAR FORAGE DIRECTIONNEL (12 000\$)

Il est proposé par le conseiller André Samson et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Normand Champagne à effectuer l'installation d'un pluvial afin de drainer une partie du rang 5 en face de l'Atelier Després pour une somme estimée à 12 000\$.

2018-09-214

ASPHALTAGE RUE ROY, BOLDUC ET CARRÉ LAROCHE/SOUMISSIONS (10 320\$)

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a procédé à des soumissions sur invitation pour l'asphaltage des rues Roy, Bolduc et le Carré Laroche;

Considérant que les soumissionnaires ayant déposés sont les suivants :

Pavage Lagacé : 20 403.54\$ (plus les taxes)

Pavage Veilleux : 10 300\$ (plus les taxes)

En conséquence, sur proposition de la conseillère, Pauline Dubois, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain accepte la soumission de Pavage Veilleux au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-215

SCELLEMENT DE FISSURES (10 000\$)

Il est proposé par la conseillère Manon Olivier et résolu que le directeur des travaux publics, Normand Champagne soit autorisé à faire effectuer le scellement de fissures jusqu'à un montant n'excédant pas 10 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-216

MANDAT À TETRA TECH POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PIIRL : BUDGET POUR LES 4 PREMIERS VOLETS DU MANDAT AU MONTANT DE 9 900\$

Considérant que la Municipalité de Val-Alain désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PIIRL;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Samson, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain retienne les services de Tetra Tech pour la demande d'aide financière audit programme, la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour une somme globale de 9 900\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-217

REMISE AUX NORMES DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ AU DÉBUT DU RANG 3 ET DANS LE RANG 5 (4 883.25\$)

Il est proposé par le conseiller Alexandre Thomassin et résolu que le directeur des travaux publics, Normand Champagne soit autorisé à effectuer la mise aux normes des glissières de sécurité au début du rang 3 et dans le rang 5 pour une somme globale de 4 883.25\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

OCTROI À PAVAGE VEILLEUX POUR DU PAVAGE DE CORRECTION DANS LE RANG 1 JUSQU'AU PONT COUVERT

**VERS LA ROUTE TRÉPANIÉRIER POUR UN MONTANT DE 14 175\$
La résolution numéro 2018-09-218**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Laroche et résolu que la Municipalité de Val-Alain retienne les services de Pavage Veilleux pour l'application d'une couche de correction dans le rang 1 jusqu'au pont couvert vers la route Trépanier pour un montant total de 14 175\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-219

OCTROI À CONSTRUCTION LEMAY INC. DE SAINT-EDOUARD-DE-LOTBINIÈRE POUR LA FOURNITURE DE LA MACHINERIE ET MAIN D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE GÉRARD FONTAINE PHASE 1 AU MONTANT DE 74 699.26\$

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a demandé des soumissions pour la fourniture de la machinerie et de la main d'œuvre pour la construction de la rue Gérard Fontaine phase 1 sur le système électronique SEAO;

Considérant que les entrepreneurs ayant déposés leur soumission sont les suivants :

Dillico constructo : 72 158.31\$
Construction Lemay : 74 699.26\$
Excavation Marcel Paradis : 75 268.39\$
Excavation Jean-Philippe Boivin : 75 780.02\$
Excavation Sainte-Croix : 80 990.69\$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Dillico constructo pour un montant de 72 158.31\$;

Considérant que Dillico constructo a mentionné à la municipalité qu'il renonçait au contrat;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Samson, il est résolu que la Municipalité de Val-Alain accepte la deuxième plus basse soumission de Construction Lemay au montant mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-220

ADOPTION DU RÈGLEMENT #176-2018 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Alexandre Thomassin et résolu que le règlement #176-2018 sur les ententes relatives à des travaux municipaux soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-221

MANDAT MRC DE LOTBINIÈRE : DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE D'UN LOT LONGEANT L'AUTOROUTE 20 POUR UN MONTANT DE 1 820\$

Considérant qu'il y a lieu de demander une exclusion de la zone agricole d'un lot longeant l'autoroute 20;

Considérant que la MRC de Lotbinière offre le service d'urbanisme pour ce genre de dossier;

En conséquence, sur proposition de la conseillère, Pauline Dubois, il est résolu que :

- de donner mandat à la MRC de Lotbinière pour la demande d'exclusion à la CPTAQ pour la somme de 1 820\$;
- que le propriétaire du lot visé par cette demande paie la moitié des

coûts encourus par cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**ANNULATION RÉOLUTION #2018-08-196 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT #177-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M-8
La résolution numéro 2018-09-222**

Considérant que l'agrandissement de la zone M-8 doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour une exclusion de la zone agricole;

En conséquence, sur proposition de la conseillère, Isabelle Laroche, il est résolu d'annuler la résolution numéro 2018-08-196.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-223

**RÈGLEMENT #175-2018 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-
ALAIN**

Il est proposé par la conseillère, Isabelle Laroche et résolu que le règlement #175-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Val-Alain soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-224

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #178-2018 ADOPTANT UN
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

La conseillère, Isabelle Laroche donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, le règlement #178-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Une copie du projet du règlement est mise à la disposition des citoyens et une présentation dudit projet est faite séance tenante.

**PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT #178-2018
ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

La conseillère, Isabelle Laroche présente le projet du règlement #178-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Conformément aux dispositions des articles 2, 16 et 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* je vous informe que le projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie municipaux de la Municipalité de Val-Alain stipule :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou tout autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures dans le monde municipal.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 1^{er} octobre 2018.

APPROBATION DES QUESTIONS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La résolution numéro 2018-09-225

Il est proposé par la conseillère, Manon Olivier et résolu que les questions proposées pour la planification stratégique soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-226

ACHAT DOS D'ÂNE

Considérant qu'il y a un problème de vitesse récurrent sur la rue de l'église;

En conséquence, sur proposition de la conseillère, Marie-Ève Marcotte Bussière, il est résolu d'installer un dos d'âne face à l'école Sainte-Thérèse.

Le conseiller, Alexandre Thomassin mentionne son désaccord.

Adoptée sur division.

2018-09-227

EMBAUCHE RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

Il est proposé par la conseillère, Isabelle Laroche et résolu d'embaucher M. Jean-Pierre Charbonneau à titre de responsable de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-228

EMBAUCHE AIDE AU SERVICE DE GARDE

Il est proposé par la conseillère, Pauline Dubois et résolu de publier une offre d'emploi pour l'embauche d'un aide au service de garde.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Daniel Turcotte invite les citoyens à la période de questions.

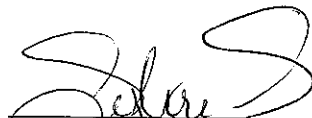
2018-09-229

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marie-Ève Marcotte Bussière, il est résolu que la présente séance soit levée. (20h10)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Sylvie Santerre
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim



Daniel Turcotte
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

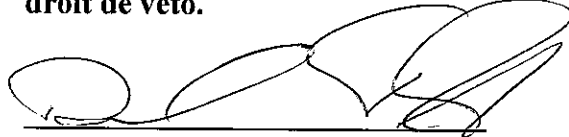
Je, soussignée, Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Val-Alain, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-09-206, 2018-09-207, 2018-09-209, 2018-09-212, 2018-09-213, 2018-09-214, 2018-

09-215, 2018-09-216, 2018-09-217, 2018-09-218, 2018-09-219, 2018-09-221, 2018-09-226, 2018-09-227 et 2018-09-228.



Sylvie Santerre
Directrice générale & secrétaire-trésorière par intérim

Je, Daniel Turcotte, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.



Daniel Turcotte, maire

MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 10 septembre 2018 à la salle municipale, située au 1245, rang 2, à Val-Alain.

Sont présents :

- M. Daniel Turcotte, maire (19h30)
- MME Pauline Dubois, conseillère (19h30)
- MME Manon Olivier, conseillère (19h30)
- M. André Samson, conseiller (19h30)
- MME Marie-Ève Marcotte-Bussière, conseillère (19h30)
- MME Isabelle Laroche, conseillère (19h30)
- M. Alexandre Thomassin, conseiller (19h30)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 20h30 par M. Daniel Turcotte, maire de Val-Alain. Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2018-09-230

CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent n'avoir reçu aucun avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que tous les membres du conseil sont d'accord pour la tenue de la présente séance spéciale;

Considérant que tous les membres du conseil acceptent de discuter des sujets suivants :

- ✓ Politique MADA;
- ✓ Service d'aide et de formation de la FQM : direction générale;
- ✓ Embauche d'une adjointe administrative.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marie-Ève Marcotte Bussière, il est résolu que le conseil accepte les présents sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-231

POLITIQUE MADA

Considérant que la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amis des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

Considérant que la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la municipalité doit dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés, deux représentants des familles ainsi que la conseillère responsable des questions famille et aînés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Isabelle Laroche, il est résolu :

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

Armelle Beaudoin, représentante des aînés
Jean-Jacques Stark, représentant des aînés
Annick Bédard, représentante des familles
Laurie Bérubé, représentante des familles

Ce comité sera sous la responsabilité de l' élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA);

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l' ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- D'assurer la mise à jour de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d' action :
 - en étant à l' écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l' étude de dossiers susceptibles de faire l' objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l' importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d' intervention (politique, économique, social, culturel)

Adoptée à l' unanimité des conseillers.

2018-09-232

SERVICE D' AIDE ET DE FORMATION DE LA FQM : DIRECTION GÉNÉRALE

Considérant que Madame Sylvie Santerre a été embauchée à titre de directrice générale et secrétaire trésorière;

Considérant que la Fédération Québécoise des municipalités du Québec offre de l' aide et une formation personnelle adaptée aux besoins de chaque municipalité et pour les nouveaux directeurs généraux;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Manon Olivier, il est résolu :

- ✓ de retenir les services de la FQM au montant de 1 500\$ pour l' ouverture du dossier à cela s' ajouter un montant à l' heure pour les heures de formation données;
- ✓ que le maire, Daniel Turcotte soit autorisé à signer tous documents relatifs à ce contrat de service.

Adoptée à l' unanimité des conseillers.

2018-09-233

EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par le conseiller André Samson et résolu que la Municipalité de Val-Alain embauche une adjointe administrative.

Adoptée à l' unanimité des conseillers.

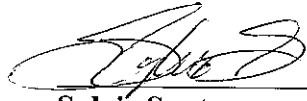
Le maire, Daniel Turcotte invite les citoyens à la période de questions.

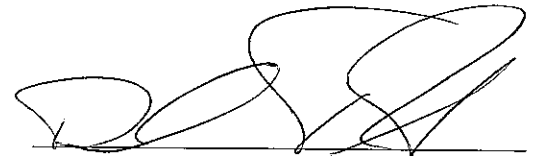
Aucune question n' est posée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Marie-Ève Marcotte Bussière et résolu que la présente séance soit close. (20h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Sylvie Santerre
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

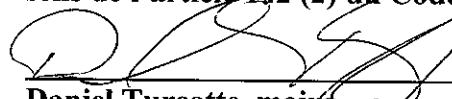

Daniel Turcotte
maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Sylvie Santerre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-Alain, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-09-232 et 2018-09-233.


Sylvie Santerre
Directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.


Daniel Turcotte, maire